



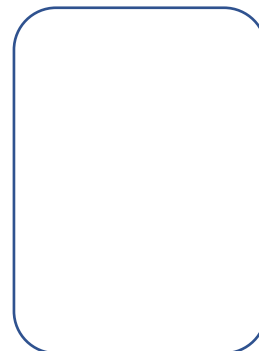
BULLETIN D'ADHÉSION 2024-2025

Maison des associations
5, Impasse du Moulin à vent, 77127 LIEUSAIN

mnsassenart77@gmail.com

[facebook.com/MNASS77](https://www.facebook.com/MNASS77)

<https://www.mnass77.com>



L'ADHÉSION NE SERA VALABLE QU'APRÈS LA REMISE DU DOSSIER COMPLET

NOM		PRÉNOM		Date de naissance	
ADRESSE					
Voie					
Code postal		Ville			
Téléphone Portable			Adresse électronique		
Profession					
Sports pratiqués					
Problèmes de santé à signaler					

PIECES A FOURNIR :

- Une photo (*sauf pour les adhérents qui renouvellent leur inscription*)
- Un certificat médical (*voir page 2*)
- Un chèque de 70 € libellé au nom de M.N.A.S.S.

COTISATION
70 €
ANNUELLE

DÉCLARATIONS :

- Je soussigné(e)déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Association Marche Nordique Atout Santé Sénart et m'engage à appliquer les consignes sanitaires en vigueur.
- J'autorise l'Association à utiliser les photos prises pendant les activités pour sa promotion sur tout support de communication notamment le site internet. OUI NON (*ENTOURER L'ITEM CHOISI*)
- Je m'engage à ne pas diffuser des photos ou vidéos d'adhérents :
 - N'ayant pas donné leur autorisation (liste communiquée lors de l'AGO)
 - Sur les réseaux sociaux autres que ceux de l'association (WhatsApp, mail)

Fait le

Signature

CERTIFICAT MÉDICAL

NOUVELLE ADHÉSION :

Tout nouvel adhérent à l'Association doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la « Marche Nordique »

Pour participer à un challenge de Marche Nordique, il est indispensable de préciser l'absence de contre-indication à la pratique de la « marche nordique en compétition ».

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION :

Renouvellement d'adhésion (sans discontinuité) pour les membres de l'association qui renouvellent leur adhésion, la production d'un nouveau certificat médical sera exigée tous les 3 ans.

Toutefois il est demandé de compléter le questionnaire d'auto-évaluation de santé émis par le Ministère de la Ville, Jeunesse et Sport, ci-joint (cerfa n°15699*01). Puis de signer l'attestation ci-dessous.

CERTIFICAT MÉDICAL EN COURS DE SAISON :

Les adhérents ayant eu un problème de santé en cours de saison devront obligatoirement compléter le questionnaire d'auto-évaluation de santé émis par le Ministère de la Ville (cerfa n°15699*01) et signer une attestation suivant le modèle ci-dessous, comme en début de saison, lors du renouvellement d'une adhésion.

ATTESTATION

pour les adhérents inscrits sur la saison sportive précédente, ayant fourni un certificat médical valable 3 ans (validité jusqu'en juin de la saison à venir).

Je soussigné(e), Monsieur, Madame.....
Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu :

- NON à toutes les questions : je fournis cette attestation à mon club lors de mon inscription
- OUI à une ou plusieurs questions : je fournis un nouveau certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive lors de mon inscription.

Fait le

Signature